



**COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CESU
CRISE SANITAIRE COVID-19
REPRISE DES ACTIVITES DE FORMATION DANS LES CESU**

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire actuelle, ces propositions sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

Ces propositions s'appuient sur :

- La doctrine nationale de déconfinement annoncée le 28 avril 2020.
- Les FAQ du ministère des solidarités et de la santé, du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et du ministère du travail :
 - CORONAVIRUS : Foire aux questions pour les étudiants non médicaux – 22 avril 2020 – Ministère des solidarités et de la santé. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19_faq_etudiants_paramedicaux.pdf
 - CORONAVIRUS : Formation professionnelle : stagiaires et organismes de formation - 17 avril 2020. <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/article/formation-professionnelle-stagiaires-et-organismes-de-formation>
- Les recommandations de l'HCSP : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapports>
 - Préconisations du Haut Conseil de la Santé Publique relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale à mettre en œuvre en population générale, hors champs sanitaire et médico-social, pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2 - 24 avril 2020
 - Actualisation de l'avis relatif aux personnes à risque de forme grave de Covid-19 et aux mesures barrières spécifiques à ces publics – 20 avril 2020

Ces recommandations préconisent :

- De respecter une **distance physique** > à 1m entre les personnes et une superficie de 4m² minimum par personne
- De respecter une hygiène des **mains** rigoureuse (mise à disposition de SHA)
- D'intensifier les efforts de nettoyage/désinfection (au moins 2 fois par jour pour les objets fréquemment touchés) et de ventiler correctement les locaux
- De porter un **masque** « grand public » pour le formateur et pour les participants.
- De réserver les masques chirurgicaux aux activités soignantes (ou aux personnes à risque de forme grave de Covid-19 en établissement de santé).
- De limiter les regroupements/rassemblements non indispensables à 10 personnes maximum
- L'absence de reprise des cours présentiels avant l'été dans les universités

En fonction de toutes ces recommandations et après contact avec le ministère des solidarités et de la santé et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, l'ANCESU préconise :

Pas de reprise des AFGSU en formation initiale :

- Il n'est pas envisageable de reprendre les formations GSU présentielles avant fin août-début septembre. Il n'est pas non plus envisageable de valider un AFGSU qui aurait été fait dans sa totalité en formation distancielle.
- Pour les étudiants AS, Aux Puer, Ambulanciers, ARM en formation, **l'AFGSU ne sera pas requis pour la validation du diplôme d'état**. Les instituts de formation devront proposer aux étudiants concernés des sessions d'AFGSU avant le 31/12/2020.
- Pour les étudiants en soins infirmiers la validation de l'UE4.3 comprenant l'AFGSU pourra être reporté du S2 au S3, il doit être donc reprogrammer les AFGSU sur le semestre de septembre à décembre 2020.
- Pour les formations longues, lorsque l'AFGSU est réparti sur plusieurs années, il doit être envisagé le report des séances non effectuées sur l'année suivante.
- Pour les formations longues arrivant en fin de cursus avec un AFGSU non fait ou incomplet : les instituts de formation devront proposer aux étudiants concernés des sessions d'AFGSU avant le 31/12/2020.
- **A titre dérogatoire et uniquement pour cette période**, l'utilisation d'outils pédagogiques à distance (tutoriels d'apprentissage gestuel...) pourra être utilisée en pré-requis à la formation présentielle, permettant de limiter le nombre d'heures présentielle à reprogrammer sur l'année scolaire à venir
- **En résumé :**
 1. **L'ANCESU va mettre à disposition des formateurs, des tutoriels qui seront disponible sur le site internet www.ancesu.fr**
Ces tutoriels seront proposés par les formateurs aux étudiants n'ayant pas suivi ou ayant suivi partiellement l'AFGSU
 2. **Chaque institut de formation s'engage, seul ou en collaboration avec le CESU partenaire, à organiser les journées de formation présentielles (modalités à organiser avec le CESU départemental) entre fin août et le 31 décembre 2020 : c'est à cette occasion que sera remis à l'étudiant l'attestation AFGSU**

Pas de reprise des AFGSU en formation continue :

- Il n'est pas envisageable de reprendre les formations GSU dès le 11 mai. En fonction de l'évolution, une reprise pourrait être envisagée fin août-début septembre. En effet, la proximité physique des apprenants lors des formations (mises en situation de découverte, mises en situation en équipe...) n'est pas compatible avec la distanciation physique requise (>1m).
- Pour les AFGSU qui arrivaient à échéance des 4 ans de validité entre mars et septembre 2020, **un délai** de 6 mois après la reprise des formations en présentiel est accordé par le ministère des solidarités et de la santé pour participer à la journée de réactualisation, **soit jusqu'au 31 mars 2021**.

Reprise sous condition des autres formations CESU en formation continue

- La plupart des formations proposées par les CESU intègrent des mises en situation et du travail d'équipe. De ce fait, ces formations ne sont pas compatibles avec les mesures barrières et la distanciation physique nécessaire.
- **Seule la reprise de formations** par petits groupes (<10 personnes), sans mise en situation pratique en équipe et sans nécessité de proximité physique, pourraient être envisagées. Les conditions de formation doivent permettre le respect des recommandations : tables espacées de plus d'1 mètre, surface > 4m²/personne, port de masque grand public. Les mesures d'hygiène doivent être réunies : SHA à disposition des participants, nettoyage des surfaces (tables...) par des produits respectant la norme EN14476.... Les conditions d'accueil et de respect des recommandations doivent être validés avec l'équipe d'hygiène hospitalière.
- La réalisation de formations nécessaires dans le cadre de la crise COVID, telles que **des séances de simulation pleine échelle de prise en charge de patient COVID**, est possible et devra intégrer les mesures de protection et d'hygiène professionnelle.

EN RESUME :

- Aménagement possible, à titre dérogatoire, des AFGSU en formation **initiale** avec réalisation d'une partie de la formation en distancielle par l'utilisation de tutoriels : la délivrance du diplôme AFGSU ne sera réalisée que lors de journées d'ateliers pratiques organisée par votre institut de formation ou le CESU départemental entre la fin août et le 31 décembre 2020
- Pas de reprise des formations AFGSU en formation **continue** avant fin août-début septembre
- Délai supplémentaire de 6 mois accordé pour la revalidation des AFGSU arrivant à échéance des 4 ans de validité entre mars et septembre 2020.
- Reprise, sous conditions, de certaines formations continues des CESU en respectant strictement les mesures barrières et la distanciation physique nécessaire.
- Formations à distance à privilégier dans le cadre de cette crise sanitaire et toute reprise des formations dans vos CESU doit se faire en accord avec les cellules de crise et les directions de vos centres hospitaliers respectifs.